
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CHU DE QUÉBEC-UNIVERSITÉ LAVAL TENUE LE 6 FÉVRIER 2023, À L'HÔPITAL DE L'ENFANT-JÉSUS

PRÉSENTS :

- M. Martin Beaumont
- M. Gaston Bédard
- M. Michel Bergeron
- M^{me} Danielle Boucher
- M^{me} Eugénie Brouillet
- M. Louis-Denis Fortin
- M. Sylvain Gagnon
- M. Marc Giroux
- M^{me} Diane Jean
- M^{me} Geneviève Larouche
- M. François Lauzier
- M^{me} Sophie Lefrançois
- M^{me} Sylvie Lemieux
- M^{me} Marie Leroy
- M. Alain Naud
- M^{me} Marielle Philibert
- M. Julien Poitras
- M^{me} Sylvie Tremblay

ABSENTS : M. Sylvain Carpentier

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. Gaston Bédard préside la séance et M. Martin Beaumont agit à titre de secrétaire.

Avant de débiter la rencontre, le président adresse le message suivant : « *Bonsoir et bienvenue à cette première rencontre de l'année 2023 du conseil d'administration du CHU de Québec-Université Laval.*

Je vous souhaite une bonne année, pleine de santé et, comme j'ai l'habitude de le faire, je rappelle que les terres où nous nous réunissons sont le lieu de passage et d'accueil de plusieurs Premières Nations, dont les Hurons-Wendat qui résident toujours ici. Je leur souhaite une année propice à la réconciliation, de même qu'à tous les représentants des Premières Nations qui fréquentent nos services, comme c'est particulièrement le cas de plusieurs membres de la Nation Innue, tout comme des membres des Nations

Malécite, Mi'gmac et Naskapie, pour ne nommer que celles-là, que nous desservons dans le RUISSS de l'Université Laval.

Comme vous le savez, le CHU de Québec-Université Laval est résolument engagé dans une démarche de réconciliation. Pour illustrer nos efforts, nous avons terminé récemment des travaux d'aménagement d'une chambre située à proximité de l'Hôpital de l'Enfant-Jésus dédiée à nos patients issus des Premières Nations, avec la collaboration de l'équipe de l'Hôtellerie et de la Fondation québécoise du cancer. C'est une réalisation dont nous partageons la fierté avec nos partenaires des Premières Nations qui y ont mis temps et énergie. »

Le président constate le quorum et déclare la séance ouverte à 18 h 35.

2. DÉCLARATION DE CONFLIT D'INTÉRÊTS DES ADMINISTRATEURS

Le président demande aux membres présents s'ils s'estiment être en conflit d'intérêt par rapport à l'un ou l'autre des points à l'ordre du jour. Aucun conflit n'est déclaré.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION NUMÉRO CA 2023-02-01

concernant

L'ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT que le projet d'ordre du jour a été transmis aux membres du conseil d'administration avant la tenue de la présente séance;

SUR PROPOSITION dûment appuyée, IL EST RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que proposé.

Adoptée à l'unanimité

Ordre du jour adopté

1. Ouverture de la séance
2. Déclaration de conflit d'intérêt des administrateurs
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Nomination d'un administrateur
5. Élection du secrétaire du conseil d'administration
6. Rapports des présidents des comités
 - 6.1. Comité de gouvernance et d'éthique
 - 6.2. Comité de vérification
 - 6.3. Comité de vigilance et de qualité
 - 6.4. Comité des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques
 - 6.5. Comité du nouveau complexe hospitalier
 - 6.6. Comité de la recherche, de l'enseignement et de l'évaluation
7. Rapport du président-directeur général

8. Résolutions en bloc
 - 8.1. Adoption du procès-verbal de la séance régulière tenue le 28 novembre 2022
 - 8.2. Adoption du procès-verbal de la séance spéciale tenue le 26 janvier 2023
 - 8.3. Affaires découlant des séances du conseil d'administration
 - 8.4. Nomination de membres du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens - Médecins
 - 8.5. Nomination temporaire de remplacement de membres du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens
 - 8.6. Modification du statut ou des privilèges d'un membre du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens
 - 8.7. Modification de la formation complémentaire de membres du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens
 - 8.8. Demande de congé de service de membres du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens
 - 8.9. Démission de membres du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens
 - 8.10. Amendement d'une résolution pour la demande de congé de service d'un membre du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens
 - 8.11. Expertise médicale externe en lien avec l'étude d'une plainte par le comité de discipline
 - 8.12. Nomination de chefs de services médicaux
 - 8.13. Plan de délégation des signataires à la RAMQ
 - 8.14. Révision du Règlement de régie interne du conseil d'administration
 - 8.15. Révision du Règlement sur la gestion intégrée des risques
 - 8.16. Révision du Règlement sur les règles de fonctionnement du comité de gestion des risques
 - 8.17. Autorisation d'emprunt – Équilibre budgétaire
 - 8.18. Renouvellement de mandat et nomination de membres du comité d'éthique clinique
 - 8.19. Renouvellement de mandat de membres du comité d'éthique de la recherche
9. Période de questions du public
10. Affaires de la gouvernance
 - 10.1. Composition des comités du conseil d'administration
11. Bilan de la Politique de reconnaissance
12. Nomination de cadre supérieur
 - 12.1. Directeur adjoint clinique des services professionnels et des affaires médicales – secteurs ambulatoires
13. Qualité et sécurité des soins
 - 13.1. Règle d'utilisation des ressources des salles d'urgence
 - 13.2. Rapport trimestriel sur la sécurité des usagers au 3 décembre 2022
 - 13.3. Projet d'Excellence en Santé Canada sur la sécurisation culturelle
14. Affaires financières
 - 14.1. Rapport trimestriel AS-617 au 3 décembre 2022
15. Divers
16. Huis clos
17. Prochaine séance régulière
18. Levée de la séance

4. NOMINATION D'UN ADMINISTRATEUR

Le président du conseil d'administration présente le projet de résolution.

RÉSOLUTION NUMÉRO CA 2023-02-02
concernant
LA NOMINATION D'UN ADMINISTRATEUR
AU CONSEIL D'ADMINISTRATION
REPRÉSENTANT DE LA FONDATION DU CHU DE QUÉBEC

CONSIDÉRANT que l'article 11 de la *Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales* prévoit que la fondation d'un établissement peut désigner son président pour agir comme membre observateur sans droit de vote au sein du conseil d'administration, pour un mandat d'une durée maximale de trois ans;

CONSIDÉRANT que M. Pierre Tremblay avait été désigné comme membre observateur sans droit de vote, le 23 septembre 2019;

CONSIDÉRANT que le mandat de M. Pierre Tremblay à titre de membre observateur sans droit de vote de la Fondation du CHU de Québec s'est terminé le 23 septembre 2022;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de combler le poste laissé vacant par M. Pierre Tremblay;

CONSIDÉRANT que par résolution, la Fondation du CHU de Québec a désigné M^e Sylvie Tremblay, 3^e vice-présidente, à titre de membre observateur sans droit de vote au conseil d'administration du CHU de Québec-Université Laval;

SUR PROPOSITION dûment appuyée, IL EST RÉSOLU de nommer M^e Sylvie Tremblay à titre d'administratrice sans droit de vote du conseil d'administration du CHU de Québec-Université Laval, pour un mandat de trois ans, soit jusqu'au 6 février 2026.

Adoptée à l'unanimité

Le président lui souhaite la bienvenue et un excellent mandat. C'est avec plaisir que M^e Tremblay se joint à l'équipe d'administrateurs et elle remercie les membres pour leur accueil chaleureux.

5. ÉLECTION DU SECRÉTAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le président du conseil d'administration présente le projet de résolution.

RÉSOLUTION NUMÉRO CA 2023-02-03
concernant
L'ÉLECTION AU POSTE DE SECRÉTAIRE
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

CONSIDÉRANT que la *Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales* (RLRQ, c. O-7.2) prévoit que les membres du conseil d'administration élisent, parmi eux, le secrétaire du conseil, pour une période d'au plus trois ans;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de combler le poste de secrétaire;

CONSIDÉRANT que la candidature de M. Martin Beaumont au poste de secrétaire est dûment proposée et appuyée;

CONSIDÉRANT qu'il n'y a pas d'autre mise en nomination et que le président déclare close la période de mise en candidature;

CONSIDÉRANT que M. Martin Beaumont accepte sa mise en nomination;

SUR PROPOSITION dûment appuyée, IL EST RÉSOLU d'élire M. Martin Beaumont au poste de secrétaire du conseil d'administration du CHU de Québec-Université Laval pour un mandat se terminant le 20 janvier 2026.

Adoptée à l'unanimité

6. RAPPORTS DES PRÉSIDENTS DES COMITÉS

6.1. Comité de gouvernance et d'éthique

La présidente du comité, M^{me} Diane Jean, attire l'attention des membres sur certains des sujets discutés lors de la réunion tenue le 16 janvier 2023.

- Les membres ont pris connaissance du projet de Politique de recrutement, de sélection et de nomination des cadres supérieurs et hors-cadres puis ils ont accueilli le président du comité des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques qui a partagé le souhait de ses membres de pouvoir intégrer un membre du conseil d'administration dans les comités de sélection des cadres supérieurs ayant la responsabilité d'un comité du conseil. Un recensement des façons de faire dans les établissements comparables a notamment été demandé et il a été envisagé de pouvoir interroger le Service du contentieux et des affaires juridiques quant aux conditions et impacts d'une telle participation, et ce, en considérant l'évolution des meilleures pratiques de gouvernance. Un suivi de ce dossier sera fait ultérieurement au comité des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques;
- En prévision du prochain cycle d'évaluation d'Agrément Canada, le comité a été informé que la norme gouvernance, qui concerne plus spécifiquement le conseil d'administration, sera évaluée en janvier 2024. En préparation à cette visite, différents outils de suivi et de formation sont en développement. L'ensemble de la démarche et de l'avancement des travaux vous seront présentés lors d'une prochaine réunion de travail;
- Le comité a pris connaissance des résultats et des commentaires formulés par les administrateurs et l'équipe de direction suivant la dernière séance du conseil d'administration qui s'est tenue en mode hybride. Malgré certains points négatifs soulevés, les membres ont convenu de poursuivre la tenue des séances en mode hybride jusqu'à ce qu'une salle suffisamment grande et bien équipée soit disponible, soit vers l'automne 2023;
- Le comité a étudié et recommande l'adoption des documents suivants :
 - Règlement sur la régie interne du conseil d'administration;
 - Règlement sur la gestion intégrée des risques;
 - Révision de la composition des comités du conseil d'administration.

6.2. Comité de vérification

La présidente, M^{me} Sylvie Lemieux, fait état des principaux dossiers discutés lors de la réunion tenue le 19 janvier 2023.

- Au regard de la réserve inscrite aux états financiers en lien avec les coûts associés à la COVID au chapitre des salaires et autres charges, le comité a été informé du suivi des discussions avec les auditeurs indépendants à ce sujet;
- L'analyse de la situation financière au 3 décembre 2022 indique un déficit d'exploitation de l'ordre de 8 M\$, comparativement à un déficit prévu de 8,6 M\$;
- Les membres ont pris connaissance du niveau de réalisation des mesures du plan d'équilibre budgétaire et ont pu constater, qu'en date du 3 décembre 2023, un rendement réel de 3,1 M\$ a été réalisé;
- Le comité a consulté le rapport trimestriel (AS-617) après 9 périodes qui fait état d'un déficit projeté au 31 mars 2023 de 4,6 M\$, combinant le fonds d'exploitation et le fonds d'immobilisations. À cet égard, les membres recommandent l'adoption du projet de résolution qui est soumis au point 14.1;
- Le comité a examiné et recommande l'adoption du projet de résolution afférent aux besoins courants de liquidités, soit l'équilibre budgétaire pour un montant de 400 M\$, et ce, afin d'assurer les besoins des dépenses courantes de fonctionnement;
- Les membres ont pris connaissance du détail du financement du projet du nouveau complexe hospitalier réparti entre les frais de fonctionnement clinique du Centre intégrée de cancérologie et ceux des installations;
- L'impact financier de la COVID-19 après 9 périodes totalisant 64,2 M\$ a été présenté;
- Le président-directeur général a dressé un état de situation du dossier des équipements de protection individuelle (EPI) et informé le comité de la mise en place d'un bureau d'audit interne.

6.3. Comité de vigilance et de qualité

Le président du comité, M. Sylvain Gagnon, présente le rapport de la dernière rencontre tenue le 16 janvier 2023.

- Le comité a pris connaissance du rapport trimestriel sur la sécurité des usagers pour les périodes 7 à 9. Une réduction de la déclaration des incidents et accidents est toujours présente et aucun incident de gravité G, H et I n'a été enregistré pendant cette période;
- Les membres ont revu le Règlement sur les règles de fonctionnement du comité de gestion des risques et recommandent son adoption;
- Les plus récentes réalisations du comité des usagers ont été présentées et les membres ont été informés que le comité fêtera son 10^e anniversaire en mai prochain;
- Le comité a pris connaissance du rapport d'évaluation de l'expérience patient en obstétrique;
- Le commissaire aux plaintes et à la qualité des services a présenté le bilan des insatisfactions traitées, en date du 3 décembre 2022;

- Une présentation a été faite sur le traitement des plaintes liées aux libérations sécuritaires de l'urgence. Ces démarches ont permis d'obtenir des améliorations notables dans le fonctionnement des urgences et la gestion des départs puis a conduit à mieux intégrer les proches-aidants dans la prise en charge des besoins des usagers. Le commissaire a également informé le comité que des travaux sont en cours concernant les longs séjours à l'urgence d'usagers âgés et vulnérables;
- Les résultats d'un sondage d'expérience patient réalisé dans le cadre de la démarche d'Agrément ont été présentés;
- Les membres ont poursuivi leur cheminement dans la compréhension de leur rôle dans l'univers de la qualité en forant davantage le thème de la pertinence. Ils ont ainsi pris connaissance du rôle et des mandats du comité d'amélioration de la pertinence clinique et de l'Unité d'évaluation des technologies et des modes d'intervention en santé.

À la demande des administrateurs, des explications supplémentaires sont données par un membre de l'équipe de la Direction de la qualité, de l'évaluation, de l'éthique et des affaires institutionnelles en regard des dimensions du sondage d'expérience patient réalisé dans le cadre de la démarche d'Agrément pour lesquelles les résultats sont moins bons.

Le président-directeur général fait savoir que le commissaire a débuté une analyse exhaustive des longs séjours à l'urgence et des enjeux engendrés sur la fluidité de l'épisode de soins pour la clientèle gériatrique. Il précise que les résultats seront présentés ultérieurement.

6.4. Comité des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques

Le président, M. Louis-Denis Fortin présente les principaux sujets discutés lors de la réunion du 17 janvier 2023.

- Les membres ont été informés des faits saillants des indicateurs du tableau de bord à la période 9;
- Le comité a été informé qu'une demande d'arbitrage a été faite en lien avec la Politique sur les aménagements du temps de travail des cadres. Cet arbitrage servira à déterminer si l'établissement a le droit de prendre ce genre de décision et d'initiative;
- Les membres ont eu une présentation du bilan des activités de reconnaissance et de la campagne de recrutement, puis ils ont pris connaissance des moyens qui seront mis en place pour assurer l'appropriation du modèle LEADS par tous les administrateurs;
- Un état de situation de la fidélisation des intervenants et les résultats préliminaires du suivi de l'état de situation des agentes administratives ont été présentés.

6.5. Comité du nouveau complexe hospitalier

Le président du comité, M. Michel Bergeron, présente l'essentiel des sujets discutés dans le cadre de la réunion du 17 janvier 2023.

- Une présentation a été effectuée à propos de l'avancement de chaque priorité annuelle du CHU en lien avec le projet du nouveau complexe hospitalier;

- Les membres ont été informés que le post-mortem du Centre intégré de cancérologie, qui a pour objectif notamment de relever les bons coups, les leçons apprises et les aspects à améliorer, se déroule actuellement sous forme de sondages et « focus group » et les résultats seront connus plus tard ce printemps;
- Au niveau du Centre de recherche, une date de déménagement sera déterminée sous peu, selon l'atteinte des critères concernant l'état du bâtiment. En attendant la confirmation de la date de déménagement, les activités d'activation des différents secteurs se poursuivent;
- Une présentation de l'évolution de la composante du réaménagement de l'Hôpital de l'Enfant-Jésus existant a été faite, laquelle a également été présentée à tous en séance de travail plus tôt ce jour.

6.6. Comité de la recherche, de l'enseignement et de l'évaluation

La présidente du comité, M^{me} Sophie Lefrançois, résume les principaux sujets traités lors de la rencontre du 20 janvier 2023.

- Le Dr Marc Rhains, cogestionnaire médical et scientifique de l'Unité d'évaluation des technologies et des modes d'intervention en santé (UETMIS), a fait le point sur l'avancement des travaux en lien avec le volet clinique du projet d'évaluation en milieu réel de soins de l'implantation de l'IRMmp dans la trajectoire diagnostique du cancer de la prostate;
- Dans le cadre de la Stratégie québécoise de recherche et d'investissement en innovation du ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie, les membres ont été informés que des concours sont à venir, offrant un appui financier de 110 M\$ sur 3 ans. À cet égard, la direction du Centre de recherche travaille à la préparation de quatre demandes de financement pour soutenir des plateformes technologiques et le Centre de valorisation et d'exploitation de la donnée Scienta.

7. RAPPORT DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

Le président félicite le président-directeur général pour le renouvellement de son mandat et lui témoigne la fierté du conseil de pouvoir poursuivre le travail de collaboration déjà entamé. Au nom de tous les administrateurs, il lui souhaite un excellent mandat.

En suivi de la dernière séance au cours de laquelle les membres ont souhaité connaître le portrait de l'attente en chirurgie et du délai de réalisation, le président-directeur général invite M^{me} Annie Bourgault, directrice adjointe chirurgie et périopératoire, à présenter les données. Elle répond également aux questions des administrateurs en regard du pourcentage de patients de priorité 1 (P1) opérés dans le délai réglementaire de 2 semaines, et du pourcentage de patients non disponibles par tranche d'attente. Enfin, un suivi sera fait à la prochaine séance concernant les délais d'attente entre la demande faite au centre de répartition des demandes de service (CRDS) et la consultation avec un médecin spécialiste, de même qu'entre cette consultation et la date de la chirurgie.

Ensuite, le président-directeur général présente un résumé de certains dossiers qui ont fait l'objet d'une attention particulière depuis la dernière séance régulière du conseil d'administration, à savoir :

- Les événements reconnaissance de la période des Fêtes, soit la Grande tablées des Fêtes, la remise des t-shirts du 10^e et les vœux des Fêtes du président-directeur général sur quelques chaînes de radio;
- Le Forum de l'industrie de la santé de Québec, tenu les 6 et 7 décembre 2022, au cours duquel des présentations ont été faites par certains membres de l'équipe de direction du CHU;
- La visite d'une délégation française venue s'inspirer de notre expérience-patient, de la gestion de l'innovation dans le domaine de la santé et des trajectoires patient;
- La situation en lien avec la fidélisation et l'attraction de la main-d'œuvre et le climat de travail;
- Un survol des différentes activités réalisées dans le but de faire connaître et valoriser le volet enseignement, recherche et évaluation de la mission;
- Les enjeux liés au climat de travail, à la fluidité de l'épisode de soins, à la réorientation des patients en provenance de l'urgence, aux listes d'attente en chirurgie et à la fidélisation de la main-d'œuvre;
- Le lancement du projet EQUOO pour soutenir la gestion du stress vécu par la clientèle pédiatrique en chirurgie;
- L'annonce du déménagement des équipes vers le nouveau Centre de recherche du nouveau complexe hospitalier, en mai prochain;
- La rencontre avec le ministre responsable de la Capitale-Nationale, M. Jonatan Julien, et les présidents-directeurs généraux du CIUSSS de la Capitale-Nationale et de l'IUCPQ;
- La visite du ministre de la Santé, M. Christian Dubé, à l'urgence du CHUL;
- Les résultats de la campagne Centraide 2022;
- Les changements législatifs à prévoir et la planification budgétaire ministérielle de la prochaine année;
- Les bons coups soulignés dans le cadre des salles de pilotage du comité de direction.

8. RÉOLUTIONS EN BLOC

Sur proposition dûment appuyée, le conseil d'administration adopte les résolutions inscrites à la section « Résolutions en bloc ».

8.1. Adoption du procès-verbal de la séance régulière tenue le 28 novembre 2022

RÉSOLUTION NUMÉRO CA 2023-02-04
concernant
L'ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 28 NOVEMBRE 2022

CONSIDÉRANT que le procès-verbal de la séance régulière du 28 novembre 2022 a été distribué aux membres avant la tenue de la présente séance et qu'il n'y a pas lieu d'en faire la lecture.

SUR PROPOSITION dûment appuyée, IL EST RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance régulière du 28 novembre 2022, tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

8.2. Adoption du procès-verbal de la séance spéciale tenue le 26 janvier 2023

RÉSOLUTION NUMÉRO CA 2023-02-05
concernant
L'ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU 26 JANVIER 2023

CONSIDÉRANT que le procès-verbal de la séance spéciale du 26 janvier 2023 a été distribué aux membres avant la tenue de la présente séance et qu'il n'y a pas lieu d'en faire la lecture.

SUR PROPOSITION dûment appuyée, IL EST RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance spéciale du 26 janvier 2023, tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

8.3. Affaires découlant des séances du conseil d'administration

Un document présentant les suivis réalisés à la suite des séances du conseil d'administration est déposé, à titre d'information.

8.4. Nomination de membres du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens — Médecins

Sur recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens, les résolutions suivantes sont adoptées. Les résolutions portant les numéros CA 2023-02-06.1 à CA 2023-02-06.15 apparaissent dans le dossier en annexe et font partie intégrante du procès-verbal.

Nom	# permis	Département/Service	Statut	Privilèges	Durée des privilèges
CA 2023-02-06.1					
D ^{re} Mireille Caron	18044	Service de gastroentérologie	Actif	Gastroentérologie, privilèges spécifiques : échographie endoscopique, cholangio-pancréatographie rétrograde endoscopique (CPRE)	Du 6 février 2023 au 3 octobre 2024
CA 2023-02-06.2					
D ^r Marc Dionne	72137	Département de médecine préventive, de santé publique et d'ÉTMIS	Actif	Santé communautaire (spécialité) limités à la recherche clinique	Du 1 ^{er} janvier 2023 au 3 octobre 2024
CA 2023-02-06.3					
D ^{re} Samantha Dion-Shields	01835	Service d'évacuation aéromédicale (ÉVAQ)	Associé	Médecin escorte	Du 6 février 2023 au 3 octobre 2024
CA 2023-02-06.4					
D ^{re} Rosemarie Dupont	03674	Service de périnatalité	Actif	Périnatalité, privilèges spécifiques : privilèges de base, réparation de lacération du 3 ^e ou 4 ^e degré, pouponnière et soins intermédiaires, assistance à la chirurgie obstétricale et échographie de base	Du 6 février 2023 au 3 octobre 2024

Nom	# permis	Département/Service	Statut	Privilèges	Durée des privilèges
CA 2023-02-06.5					
D ^{re} Sandra Isabel	À venir	Service de microbiologie-infectiologie	Actif	Microbiologie-infectiologie	Du 6 février 2023 au 3 octobre 2024
		Service clinique de microbiologie médicale		Microbiologie-infectiologie	
		Service d'infectiologie pédiatrique		Infectiologie pédiatrique, pédiatrie ambulatoire et hospitalisation, excluant la pouponnière	
CA 2023-02-06.6					
D ^{re} Sélia Kearns-Turcotte	À venir	Service de dermatologie	Actif	Dermatologie, privilèges spécifiques : dermatologie pédiatrique	Du 6 février 2023 au 3 octobre 2024
CA 2023-02-06.7					
D ^{re} Madeleine Lachance	À venir	Service de dermatologie	Actif	Dermatologie	Du 6 février 2023 au 3 octobre 2024
CA 2023-02-06.8					
D ^r Sylvain Lemay	01563	Service de cardiologie	Actif	Cardiologie et échocardiographie	Du 6 février 2023 au 3 octobre 2024
CA 2023-02-06.9					
D ^{re} Laurence Mainville	À venir	Service de dermatologie	Actif	Dermatologie	Du 6 février 2023 au 3 octobre 2024
CA 2023-02-06.10					
D ^{re} Joanie Pelletier	03573	Service d'urologie	Actif	Urologie, privilèges spécifiques : douleur pelvienne chronique et urologie fonctionnelle (bandelettes sous-urétrales)	Du 6 février 2023 au 3 octobre 2024
CA 2023-02-06.11					
D ^{re} Raluca Poenaru	À venir	Service clinique de médecine nucléaire	Actif	Médecine nucléaire, privilèges spécifiques : tomographie par émission de positrons (TEP)	Du 6 février 2023 au 3 octobre 2024
CA 2023-02-06.12					
D ^r Mathieu Rivard	13066	Service d'urgence de HSS	Actif	Médecine d'urgence et échographie ciblée d'urgence	Du 6 février 2023 au 3 octobre 2024
CA 2023-02-06.13					
D ^{re} Isabelle Sénéchal-Dumais	02982	Service de cardiologie	Actif	Cardiologie et échocardiographie	Du 6 février 2023 au 3 octobre 2024
CA 2023-02-06.14					
D ^{re} Marjolaine Tremblay	88353	Service de soins palliatifs	Associé	Limités à l'aide médicale à mourir	Du 6 février 2023 au 3 octobre 2024
CA 2023-02-06.15					
D ^{re} Justine Turmel-Roy	À venir	Service de pédiatrie (incluant les sections de médecine d'adolescence, protection de l'enfance, soins palliatifs pédiatriques, néphrologie pédiatrique, rhumatologie pédiatrique, physiothérapie pédiatrique, pédiatrie sociale)	Actif	Pédiatrie ambulatoire et hospitalisation, excluant la pouponnière, privilèges spécifiques : rhumatologie pédiatrique	Du 6 février 2023 au 3 octobre 2024

Adoptées à l'unanimité

8.5. Nomination temporaire de remplacement de membres du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens

Sur recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens, les résolutions suivantes sont adoptées. Les résolutions portant les numéros CA 2023-02-07.1 à CA 2023-02-07.4 apparaissent dans le dossier en annexe et font partie intégrante du procès-verbal.

Nom	# permis	Département/Service	Statut	Privilèges	Durée des privilèges
CA 2023-02-07.1					
D ^r Rémi Côté	76460	Service d'urgence du CHUL	Actif	Privilèges en médecine d'urgence et échographie ciblée d'urgence, en remplacement du congé pour formation complémentaire de la D ^{re} Laurence Baril (02761)	Du 7 février 2023 au 30 juin 2023
CA 2023-02-07.2					
D ^{re} Nancy Labrecque	01378	Service d'urgence du CHUL	Associé	Privilèges en médecine d'urgence et échographie ciblée d'urgence, en remplacement du congé de maternité de la D ^{re} Nikyel Royer-Moreau (19451)	Du 26 février 2023 au 27 janvier 2024
CA 2023-02-07.3					
D ^r John Laughrea	83304	Service de pneumologie	Actif	Privilèges en pneumologie, privilèges spécifiques : échographie endobronchique et échographie thoracique pour ponction pleurale, en remplacement du congé pour formation complémentaire du D ^r Louis Laflamme (à venir)	Du 7 février 2023 au 31 mai 2024
CA 2023-02-07.4					
D ^{re} Marie-Pier Montminy	À venir	Service clinique d'anatomopathologie	Actif	Privilèges en anatomopathologie, en remplacement du congé pour formation complémentaire de la D ^{re} Andréanne Gagné (à venir)	Du 1 ^{er} juillet 2023 au 1 ^{er} juillet 2024

Adoptées à l'unanimité

8.6. Modification du statut ou des privilèges d'un membre du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens

Sur recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens, la résolution suivante est adoptée. La résolution portant le numéro CA 2023-02-08 apparaît dans le dossier en annexe et fait partie intégrante du procès-verbal.

Nom	# permis	Spécialité	Statut	Modification demandée
CA 2023-02-08				
D ^{re} Émilie Perron	15457	Anatomopathologie	Associé	Demande de modification de membre actif à membre associé dans le Département de médecine de laboratoire, Service clinique d'anatomopathologie, avec privilèges en anatomopathologie.

Adoptée à l'unanimité

8.7. Modification de la formation complémentaire de membres du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens

Sur recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens, les résolutions suivantes sont adoptées. Les résolutions portant les numéros CA 2023-02-09.1 à CA 2023-02-09.3 apparaissent dans le dossier en annexe et font partie intégrante du procès-verbal.

Nom	# permis	Spécialité	Statut	Modification demandée
CA 2023-02-09.1				
D ^{re} Maude Bouchard-Marmen	20980	Médecine interne, rhumatologie	Actif	Demande de modification de la durée de sa formation complémentaire de 24 mois à 18 mois.
CA 2023-02-09.2				
D ^{re} Marie-Josée Dion	17720	Microbiologie médicale et infectiologie	Actif	Demande de changement de lieu de la 2 ^e partie de sa formation complémentaire.
CA 2023-02-09.3				
D ^r Vincent Gravel	03491	Médecine interne, rhumatologie	Actif	Demande de changement de lieu de formation complémentaire et d'ajout d'un volet de formation en échographie cardiaque trans-thoracique et trans-oesophagienne.

Adoptées à l'unanimité

8.8. Demande de congé de service de membres du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens

Sur recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens, les résolutions suivantes sont adoptées. Les résolutions portant les numéros CA 2023-02-10.1 et CA 2023-02-10.2 apparaissent dans le dossier en annexe et font partie intégrante du procès-verbal.

Nom	# permis	Département/Service	Statut	Durée du congé
CA 2023-02-10.1				
D ^r Aubert Lachance-Fortin	15079	Service d'urgence de l'HSFA Service d'évacuation aéromédicale (ÉVAQ)	Actif	Du 15 janvier 2023 au 14 janvier 2024
CA 2023-02-10.2				
D ^{re} Alice Nourissat	13045	Département de médecine préventive, de santé publique et d'ÉTMS	Actif	Du 3 janvier 2023 au 2 janvier 2024

Adoptées à l'unanimité

8.9. Démission de membres du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens

Sur recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens, les résolutions suivantes sont adoptées. Les résolutions portant les numéros CA 2023-02-11.1 à CA 2023-02.11.10 apparaissent dans le dossier en annexe et font partie intégrante du procès-verbal.

Nom	# permis	Département/Service	Statut	Date de démission
CA 2023-02-11.1				
M ^{me} Dominique Biron	P203325	Département de pharmacie	Actif	1 ^{er} octobre 2022
CA 2023-02-11.2				
M ^{me} Stéphanie Brochu	P207350	Département de pharmacie	Actif	4 novembre 2022
CA 2023-02-11.3				
D ^r Luc Chau	09536	Service clinique de radiologie HEJ	Actif	9 janvier 2023
CA 2023-02-11.4				
D ^r Vincent Gingras	17158	Service de gastroentérologie	Actif	18 mars 2023
CA 2023-02-11.5				
D ^r Pierre Hamel	90110	Service d'urgence du CHUL	Actif	9 février 2023
CA 2023-02-11.6				
D ^r Raymond Labbé	80074	Service de médecine vasculaire Service de chirurgie générale	Actif	7 février 2023
CA 2023-02-11.7				
M ^{me} Anne-Marie Léveillé	P207123	Département de pharmacie	Actif	9 décembre 2022
CA 2023-02-11.8				
D ^{re} Livia Montalin	05348	Service de chirurgie plastique	Actif	12 septembre 2022
CA 2023-02-11.9				
D ^{re} Lucie Morissette	94274	Service clinique de radiologie HEJ	Actif	15 septembre 2025
CA 2023-02-11.10				
D ^{re} Emmie St-Jean-Dumais	19552	Service clinique de radiologie CHUL	Actif	31 janvier 2023

Adoptées à l'unanimité

8.10. Amendement d'une résolution pour la demande de congé de service d'un membre du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens

Sur recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens, la résolution suivante est adoptée.

RÉSOLUTION NUMÉRO CA 2023-02-12

concernant

LA MODIFICATION DE DATE DE CONGÉ DE SERVICE
D'UN MEMBRE DU CONSEIL DES MÉDECINS, DENTISTES ET PHARMACIENS (CMDP)
DU CHU DE QUÉBEC-UNIVERSITÉ LAVAL
(amendement de la résolution numéro CA 2022-10-08.3)

CONSIDÉRANT que la D^{re} Frédérique Frigon-Tremblay (19630) s'est portée volontaire pour remplacer un collègue dans la semaine du 3 au 9 février 2023;

CONSIDÉRANT que par résolution, les membres du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CHU de Québec-Université Laval recommandent au conseil d'administration d'amender la résolution numéro CA 2022-10-08.3 en modifiant la date congé de service pour la période du 10 février 2023 au 9 février 2024.

SUR PROPOSITION dûment appuyée, IL EST RÉSOLU d'amender la résolution numéro CA 2022-10-08.3 en modifiant la date de congé de service pour la période du 10 février 2023 au 9 février 2024.

Adoptée à l'unanimité

8.11. Expertise médicale externe en lien avec l'étude d'une plainte par le comité de discipline

Sur recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens, la résolution suivante est adoptée.

RÉSOLUTION NUMÉRO CA 2023-02-13

concernant

UNE EXPERTISE EN LIEN AVEC L'ÉTUDE D'UNE PLAINTÉ À L'ÉGARD
D'UN MEMBRE DU CONSEIL DES MÉDECINS, DENTISTES ET PHARMACIENS (CMDP)
PAR LE COMITÉ DE DISCIPLINE

CONSIDÉRANT que le *Règlement du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CHU de Québec-Université Laval sur la procédure d'examen des plaintes par un comité de discipline* prévoit que ledit comité étudie le dossier de plainte, entend le plaignant, prend connaissance des documents pertinents et entend le médecin, le dentiste ou le pharmacien concerné ainsi que son avocat, le cas échéant, et qu'il peut aussi entendre toute personne dont il juge le témoignage utile;

CONSIDÉRANT que l'article 214 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* prévoit qu'un comité du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens peut, avec l'autorisation du conseil d'administration, avoir recours à un expert externe à l'établissement à la suite de l'acheminement d'une plainte;

CONSIDÉRANT que le comité de discipline requiert les services d'un médecin expert externe pour compléter l'analyse du dossier de plainte A 2223-2011;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens;

SUR PROPOSITION dûment appuyée, IL EST RÉSOLU :

- De faire droit à la demande du comité de discipline visant à recourir aux services d'un médecin expert externe à l'établissement dans le cadre de l'étude de la plainte A 2223-2011;
- D'autoriser le comité de discipline formé par le comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens à recourir aux services d'un médecin expert externe pour compléter son analyse du dossier A 2223-2011;
- D'autoriser et de mandater le président-directeur général de l'établissement à signer tout document et à accomplir tout acte qu'il juge utile ou nécessaire pour donner effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

8.12. Nomination de chefs de services médicaux

Sur recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens, les résolutions suivantes sont adoptées. Les résolutions portant les numéros CA 2023-02-14 à CA 2023-02-16 apparaissent dans le dossier en annexe et font partie intégrante du procès-verbal.

Nom	# permis	Département/Service	Durée du mandat
CA 2023-02-14			
D ^{re} Valérie Bélanger	18809	Chef du Service de psychiatrie (médecine physique et réadaptation)	4 ans
CA 2023-02-15			
D ^{re} Geneviève Côté	00156	Chef du Service d'urgence de HEJ	4 ans
CA 2023-02-16			
D ^r Stéphane E. Côté	04165	Chef du Service d'urgence du CHUL	4 ans

Adoptées à l'unanimité

8.13. Plan de délégation des signataires à la Régie de l'assurance maladie du Québec

RÉSOLUTION NUMÉRO CA 2023-02-17

concernant

LA MISE À JOUR DU PLAN DE DÉLÉGATION DE SIGNATURE DES DEMANDES DE PAIEMENT À LA RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT les obligations des établissements en regard des rôles et responsabilités pour le paiement des professionnels de la santé exerçant dans leurs installations, et ce, tel qu'indiqué dans l'*Infolettre* émise par la Régie de l'assurance maladie du Québec le 29 mai 2018;

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration du CHU de Québec-Université Laval a adopté son plan de délégation de signature des demandes de paiement le 24 septembre 2018;

CONSIDÉRANT la nomination et la fin de mandat de certains chefs de départements et de services;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de mettre à jour le plan de délégation en fonction de ces modifications;

CONSIDÉRANT que le plan de délégation de signature doit être approuvé par le conseil d'administration;

SUR PROPOSITION dûment appuyée, IL EST RÉSOLU :

1. D'ajouter les personnes suivantes au plan de délégation de signature des demandes de paiement à la Régie de l'assurance maladie du Québec :
 - D^{re} Valérie Bélanger (18809), chef du Service de psychiatrie (médecine physique et réadaptation);
 - D^{re} Régine Blackburn (84077), directrice adjointe des services professionnels et des affaires médicales et directrice des services professionnels et des affaires médicales par intérim;
 - D^{re} Amélie Bourassa (10544), directrice adjointe des services professionnels et des affaires médicales;
 - D^r Stéphane E. Côté (04165), chef du Service d'urgence du CHUL;
 - D^{re} Isabelle Lévesque (10449), directrice adjointe des services professionnels et des affaires médicales.

2. De retirer les personnes suivantes du plan de délégation de signature des demandes de paiement à la Régie de l'assurance maladie du Québec :
 - D^r Alain Baribeault (86338), chef du Service de psychiatrie (médecine physique et réadaptation);
 - D^r Stéphane Bergeron (93047), directeur des services professionnels et des affaires médicales;
 - D^r Mathieu Blanchet (12204), chef du Service d'urgence du CHUL par intérim;
 - D^r Hugh Scott (93129), chef du Service d'urgence HEJ par intérim.
3. De mandater le président-directeur général pour transmettre ces informations à la Régie de l'assurance maladie du Québec.

Adoptée à l'unanimité

8.14. Révision du Règlement de régie interne du conseil d'administration

Sur recommandation du comité de gouvernance et d'éthique, la résolution suivante est adoptée.

RÉSOLUTION NUMÉRO CA 2023-02-18

concernant

LE RÈGLEMENT SUR LA RÉGIE INTERNE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CHU DE QUÉBEC-UNIVERSITÉ LAVAL

CONSIDÉRANT que le 26 octobre 2015, le conseil d'administration adoptait le *Règlement sur la régie interne du conseil d'administration du CHU de Québec-Université Laval*;

CONSIDÉRANT que ce règlement a été modifié à quelques reprises dans les dernières années, notamment pour le rendre conforme aux exigences du ministère de la Santé et des Services sociaux, pour réviser les responsabilités des comités et pour y rattacher certaines politiques et procédures découlant des responsabilités du conseil d'administration;

CONSIDÉRANT l'adoption du Mécanisme de protection institutionnel et populationnel par le comité de direction et l'ajout de responsabilités en découlant au comité de gestion des risques;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité de gouvernance et d'éthique;

SUR PROPOSITION dûment appuyée, IL EST RÉSOLU :

- D'adopter le *Règlement sur la régie interne du conseil d'administration du CHU de Québec-Université Laval* (n° 131-40) tel que révisé;
- De mettre en vigueur intégralement et immédiatement ce règlement tel que modifié;
- De transmettre une copie de ce règlement modifié au ministre de la Santé et des Services sociaux, comme le prévoit l'article 433.3 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (RLRQ, c. S 4.2).

Adoptée à l'unanimité

8.15. Révision du Règlement sur la gestion intégrée des risques

Sur recommandation du comité de gouvernance et d'éthique, la résolution suivante est adoptée.

RÉSOLUTION NUMÉRO CA 2023-02-19
concernant
LA RÉVISION DU RÈGLEMENT SUR LA GESTION INTÉGRÉE DES RISQUES
DU CHU DE QUÉBEC-UNIVERSITÉ LAVAL

CONSIDÉRANT que l'article 183.1 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (L.R.Q., c. S-4.2) fait état que le plan d'organisation de tout établissement doit prévoir la formation d'un comité de gestion des risques et que le nombre de membres de ce comité ainsi que ses règles de fonctionnement sont déterminés par règlement du conseil d'administration de l'établissement;

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration doit s'assurer de la qualité et de la sécurité des services dispensés ainsi que du respect des droits des usagers;

CONSIDÉRANT la maturité de l'établissement en matière de gestion des risques et le développement d'une expertise en gestion des risques transversale et institutionnelle;

CONSIDÉRANT que le 14 juin 2021, le conseil d'administration adoptait le *Règlement sur la gestion intégrée des risques du CHU de Québec-Université Laval*;

CONSIDÉRANT que l'adoption du Mécanisme de protection institutionnel et populationnel par le comité de direction, le 10 novembre 2022, requiert la mise à jour de certaines dispositions du *Règlement sur la gestion intégrée des risques du CHU de Québec-Université Laval*;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité de gestion des risques;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité de direction;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité de gouvernance et d'éthique;

SUR PROPOSITION dûment appuyée, IL EST RÉSOLU d'adopter le *Règlement de gestion intégrée des risques du CHU de Québec-Université Laval* (n° 171-00.1) tel que révisé.

Adoptée à l'unanimité

8.16. Révision du Règlement sur les règles de fonctionnement du comité de gestion des risques

Sur recommandation du comité de vigilance et qualité, la résolution suivante est adoptée.

RÉSOLUTION NUMÉRO CA 2023-02-20
concernant
LE RÈGLEMENT SUR LES RÈGLES DE FONCTIONNEMENT
DU COMITÉ DE GESTION DES RISQUES
DU CHU DE QUÉBEC-UNIVERSITÉ LAVAL

CONSIDÉRANT que l'article 183.1 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (L.R.Q., c. S-4-2) fait état que le plan d'organisation de tout établissement doit prévoir la formation d'un comité de gestion des risques et que le nombre de membres de ce comité ainsi que ses règles de fonctionnement sont déterminés par le règlement du conseil d'administration de l'établissement;

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration de l'établissement doit s'assurer de la qualité et de la sécurité des services dispensés ainsi que du respect des droits des usagers;

CONSIDÉRANT que la composition de ce comité doit assurer une représentativité équilibrée des employés de l'établissement, des usagers, des personnes qui exercent leur profession dans une installation exploitée par l'établissement de même que des personnes qui, en vertu d'un contrat de services, dispensent pour le compte de l'établissement des services aux usagers de ce dernier;

CONSIDÉRANT que le modèle de règlement portant sur le comité de gestion des risques proposé par le ministère de la Santé et des Services sociaux précise que le conseil d'administration édicte le *Règlement sur les règles de fonctionnement du comité de gestion des risques*;

CONSIDÉRANT que le 14 juin 2021, le conseil d'administration adoptait le *Règlement sur les règles de fonctionnement du comité de gestion des risques du CHU de Québec-Université Laval*;

CONSIDÉRANT que l'adoption du Mécanisme de protection institutionnel et populationnel par le comité de direction, le 10 novembre 2022, requiert la mise à jour de certaines dispositions du *Règlement sur les règles de fonctionnement du comité de gestion des risques du CHU de Québec-Université Laval*;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité de gestion des risques;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité de direction;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité de vigilance et de qualité du conseil d'administration;

SUR PROPOSITION dûment appuyée, IL EST RÉSOLU d'adopter le *Règlement sur les règles de fonctionnement du comité de gestion des risques du CHU de Québec-Université Laval* (n° 135-10), tel que révisé.

Adoptée à l'unanimité

8.17. Autorisation d'emprunt – Équilibre budgétaire

Sur recommandation du comité de vérification, la résolution suivante est adoptée.

RÉSOLUTION NUMÉRO CA 2023-02-21

concernant

**LA DEMANDE D'AUTORISATION D'EMPRUNT « ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE »
DU CHU DE QUÉBEC-UNIVERSITÉ LAVAL**

CONSIDÉRANT qu'un emprunt est nécessaire pour couvrir les besoins de liquidités du CHU de Québec-Université Laval jusqu'au 30 septembre 2023;

CONSIDÉRANT que les autorisations d'emprunts actuelles avec le Fonds de financement viennent à échéance le 16 mars 2023;

CONSIDÉRANT que le déficit cumulé du fonds d'exploitation au 31 mars 2022 s'élève à 103,9 M\$;

CONSIDÉRANT que le déficit projeté du fonds d'exploitation au 31 mars 2023 est de 3,9 M\$;

CONSIDÉRANT la liste des comptes à recevoir du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) de 185,3 M\$ au 3 décembre 2022;

CONSIDÉRANT que l'estimation des comptes à recevoir du MSSS est de 107 M\$ au 30 septembre 2023;

CONSIDÉRANT que le budget de caisse prévoit un besoin de liquidités atteignant 400 M\$;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité de vérification;

SUR PROPOSITION dûment appuyée, IL EST RÉSOLU :

- De demander au ministère de la Santé et des Services sociaux une autorisation d'emprunt maximale de 400 M\$ renouvelable et valide jusqu'au 31 mars 2024;
- D'autoriser le président-directeur général du CHU de Québec-Université Laval à signer tous les documents afférents à l'exécution des présentes.

Adoptée à l'unanimité

8.18. Renouvellement de mandat et nomination de membres du comité d'éthique clinique

RÉSOLUTION NUMÉRO CA 2023-02-22

concernant

**LE RENOUVELLEMENT DE MANDAT ET LA NOMINATION DE MEMBRES
DU COMITÉ D'ÉTHIQUE CLINIQUE
DU CHU DE QUÉBEC-UNIVERSITÉ LAVAL**

CONSIDÉRANT que le 10 février 2014, le présent conseil a entériné la mise en place d'un comité d'éthique clinique au sein du CHU de Québec;

CONSIDÉRANT que lors de cette séance, le conseil d'administration a adopté le *Règlement sur les règles de fonctionnement du comité d'éthique clinique du CHU de Québec (Règlement)*, lesquelles ont été révisées le 3 mai 2021;

CONSIDÉRANT que l'article 2.3 du Règlement fait état que le présent conseil nomme les membres du comité d'éthique clinique (CEC), sur recommandation du président;

CONSIDÉRANT QUE le mandat de certains membres arrive à échéance le 8 février 2023;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu pour le conseil d'administration de régulariser la composition du comité d'éthique clinique en tenant compte des exigences du Règlement;

CONSIDÉRANT la recommandation du président du comité d'éthique clinique formulée dans une lettre adressée au président-directeur général et secrétaire du conseil d'administration, le 23 janvier 2023, quant au renouvellement du mandat et à la nomination des membres du comité d'éthique clinique du CHU de Québec-Université Laval;

SUR PROPOSITION dûment appuyée, IL EST RÉSOLU :

- De renouveler le mandat des personnes suivantes :

NOMS	DURÉE DU MANDAT	DATE FIN DE MANDAT
PAQUETTE, D ^{re} Anne	1 an	2024-02-08
LAROCHE, D' Vincent	2 ans	2025-02-08

- De nommer les personnes suivantes pour un mandat de quatre ans :

NOMS	DURÉE DU MANDAT	DATE FIN DE MANDAT
CAYOUILLE, D ^{re} Florence	4 ans	2027-02-06
MONTREUIL, M. Patrice	4 ans	2027-02-06
MUMBERE, M. Gaston	4 ans	2027-02-06

- De remercier M^{me} Alexandra Bolduc pour son implication au sein du comité d'éthique clinique au cours des 4 dernières années, à titre de représentante du conseil multidisciplinaire.

Adoptée à l'unanimité

8.19. Renouvellement de mandat de membres du comité d'éthique de la recherche

RÉSOLUTION NUMÉRO CA 2023-02-23
concernant
LE RENOUELEMENT DU MANDAT
DE MEMBRES DU COMITÉ D'ÉTHIQUE DE LA RECHERCHE

CONSIDÉRANT que l'article 6.3 du *Règlement du CHU de Québec-Université Laval sur les règles de régie interne et de fonctionnement du comité d'éthique de la recherche* (Règlement) prévoit que le conseil d'administration nomme les membres du comité d'éthique de la recherche (CER) du CHU de Québec-Université Laval, sur recommandation du président;

CONSIDÉRANT que l'article 6.6 du Règlement prévoit que la durée du mandat du président, des vice-présidents et des membres est d'une durée pouvant varier d'un à quatre ans, que les mandats sont renouvelables et qu'un mécanisme permettant d'échelonner les dates de fin de mandat est mis en place de manière à assurer la continuité et le bon fonctionnement du comité;

CONSIDÉRANT que le mandat de certains membres vient à échéance le 6 février 2023, et le 23 mars 2023, et qu'il y a lieu de le renouveler;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu pour le conseil d'administration de régulariser la composition du CER en tenant compte des exigences du Règlement;

CONSIDÉRANT la recommandation de la présidente du CER formulée dans une lettre adressée au président-directeur général et secrétaire du conseil d'administration, le 20 janvier 2023, à l'effet d'apporter des modifications aux modalités de renouvellement de mandat de membres du CER;

SUR PROPOSITION dûment appuyée, IL EST RÉSOLU :

- De renouveler le mandat des personnes suivantes, pour un mandat de trois ans :

NOMS	DURÉE DU MANDAT	DATE DE FIN DU MANDAT	PROFIL D'EXPERTISE
BEAULIEU, D ^{re} Émilie	3 ans	2026-02-06	Scientifique et biomédicale
DIORIO, M ^{me} Caroline	3 ans	2026-02-06	Scientifique et biomédicale
DROUIN, D ^r Régen	3 ans	2026-02-06	Scientifique et biomédicale
PELLAND-MARCOTTE, D ^{re} Marie-Claude	3 ans	2026-02-06	Scientifique et biomédicale

- De transmettre ces informations au ministère de la Santé et des Services sociaux.

Adoptée à l'unanimité

9. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune question de la part du public n'est adressée.

10. AFFAIRES DE LA GOUVERNANCE

10.1. Composition des comités du conseil d'administration

Le président présente les modifications apportées à la composition des comités, puis remercie M. Marc Giroux qui s'est impliqué à la présidence du comité de révision durant les 7 dernières années.

RÉSOLUTION NUMÉRO CA 2023-02-24
concernant
LA COMPOSITION DES COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CHU DE QUÉBEC-UNIVERSITÉ LAVAL

CONSIDÉRANT que le 4 octobre 2022 le conseil d'administration a adopté la composition de ses comités pour l'année 2022-2023;

CONSIDÉRANT la fin du mandat de M^{me} Marianne Talbot, le 10 novembre 2022;

CONSIDÉRANT la désignation de M^{me} Marie Leroy à titre de membre désignée du conseil multidisciplinaire, le 11 novembre 2022;

CONSIDÉRANT le souhait de M. Marc Giroux de laisser la présidence du comité de révision;

CONSIDÉRANT la nomination de M^e Sylvie Tremblay à titre de membre observateur désigné de la Fondation du CHU de Québec;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de régulariser la composition des comités;

SUR PROPOSITION dûment appuyée, IL EST RÉSOLU d'accepter la composition des comités du conseil d'administration telle qu'elle apparaît au document joint au présent procès-verbal.

Adoptée à l'unanimité

11. BILAN DE LA POLITIQUE DE RECONNAISSANCE

La directrice adjointe des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques, M^{me} Geneviève Dupuis, présente le bilan des activités de reconnaissance réalisées depuis l'adoption de la *Politique de reconnaissance*, en novembre 2020. Elle attire l'attention des membres sur certaines activités réalisées dans le cadre de la campagne *Fiers du travail accompli!* et celle du *Doux Temps des Fêtes*. Elle mentionne également les activités mises en place pour souligner les 5 et 15 ans de service, de même que la fête organisée pour célébrer les 25 ans de service et les retraités. Elle rappelle que la politique prévoit un droit de dépenser pour chaque gestionnaire, permettant de soutenir la reconnaissance au quotidien. Puis, elle partage certains témoignages de reconnaissance publiés dans les médias sociaux officiels du CHU et elle dresse un portrait rapide des activités soulignant le 10^e anniversaire de l'établissement. Enfin, elle rappelle la soirée des Diamants qui aura lieu au printemps prochain. Elle en profite pour remercier l'ensemble des équipes de gestion qui font le succès de cette reconnaissance.

Les administrateurs félicitent l'équipe des communications pour le leadership dans la mise en œuvre de cette politique. Aussi, lors d'un prochain bilan, ils apprécieraient que des activités de reconnaissance en fonction de chacune des missions soient soulignées.

Par ailleurs, le président-directeur général ajoute que le comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens a aussi entrepris une démarche de reconnaissance envers les équipes médicales, notamment par la remise de prix soulignant la carrière de certains de leurs membres.

12. NOMINATION DE CADRE SUPÉRIEUR

12.1. Directeur adjoint clinique des services professionnels et affaires médicales – secteurs ambulatoires

Le président-directeur général présente le dossier de candidature et la recommandation du comité de sélection pour la nomination de la D^{re} Régine Blackburn au poste de directrice adjointe clinique des services professionnels et des affaires médicales- secteurs ambulatoires.

RÉSOLUTION NUMÉRO CA 2023-02-25
concernant
LA NOMINATION AU POSTE DE
DIRECTRICE ADJOINTE CLINIQUE DES SERVICES PROFESSIONNELS
ET DES AFFAIRES MÉDICALES- SECTEURS AMBULATOIRES
DU CHU DE QUÉBEC-UNIVERSITÉ LAVAL

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec a lancé, le 29 mars 2022, le Plan santé dans le but d'offrir à la population québécoise des services et des soins plus humains et performants;

CONSIDÉRANT que le CHU de Québec-Université Laval a reçu l'autorisation pour l'ajout d'une journée/semaine au poste de directrice adjointe clinique des services professionnels et affaires médicales - secteurs ambulatoires;

CONSIDÉRANT que la D^{re} Régine Blackburn occupe ce poste à raison d'une journée/semaine depuis le 1^{er} avril 2016, et ce, d'une manière temporaire;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de combler le poste d'une manière officielle;

CONSIDÉRANT que chaque cadre supérieur doit contribuer aux quatre missions de l'établissement, soit les soins, l'enseignement, la recherche et l'évaluation;

CONSIDÉRANT que l'article 3 du *Règlement sur certaines conditions de travail applicables aux cadres des agences et des établissements de santé et de services sociaux* (1218-96) prévoit que le conseil d'administration procède à la nomination des cadres supérieurs;

CONSIDÉRANT que, conformément à l'article 173 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux*, le conseil d'administration doit nommer les cadres supérieurs;

CONSIDÉRANT que l'article 18.1 du *Règlement sur certaines conditions de travail applicables aux cadres des agences et des établissements de santé et de services sociaux (1218-96)* prévoit que le salaire d'une personne qui est nommée à un poste de cadre supérieur est fixé par le conseil d'administration à l'intérieur de la classe salariale de ce poste;

SUR PROPOSITION dûment appuyée, IL EST RÉSOLU :

- De nommer la D^{re} Régine Blackburn au poste de directrice adjointe clinique des services professionnels et affaires médicales - secteurs ambulatoires, à temps partiel, à raison de 2 jours par semaine, pour une période de quatre ans;
- De fixer son salaire à l'intérieur de la classe G, en conformité avec les modalités applicables au *Règlement sur certaines conditions de travail applicables aux cadres des agences et des établissements de santé et de services sociaux (1218-96)*.

Adoptée à l'unanimité

La D^{re} Blackburn remercie le conseil de sa nomination. Elle assure de son entière collaboration en soutien au directeur des services professionnels et des affaires médicales qui sera nommé prochainement.

13. QUALITÉ ET SÉCURITÉ DES SOINS

13.1. Règle d'utilisation des ressources des salles d'urgence

Suivant l'adoption de la Règle d'utilisation des ressources des salles d'urgence en novembre dernier, un comité de travail a été mis sur pied, présidé par la D^{re} Régine Blackburn et regroupant des médecins représentant les principales spécialités médicales impliquées, et le comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens. La D^{re} Blackburn présente les principaux changements apportés au document et précise que le chapitre portant sur les sanctions demeure encore à peaufiner. Les administrateurs partagent leur préoccupation concernant la gradation des sanctions pour les résidents en médecine, par rapport à celles imposées aux médecins.

Après avoir obtenu des réponses à leurs questions et apporté des corrections aux points 6.4, 6.5.6 et 6.6.1, sur recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens, la résolution suivante est adoptée.

RÉSOLUTION NUMÉRO CA 2023-02-26

concernant

**LA RÉVISION DE LA RÈGLE D'UTILISATION DES RESSOURCES DES SALLES D'URGENCE
DU CHU DE QUÉBEC-UNIVERSITÉ LAVAL**

CONSIDÉRANT que l'accès aux services est une priorité et que la performance des urgences est un objectif prioritaire pour le CHU de Québec-Université Laval (CHU);

CONSIDÉRANT que l'établissement doit mettre en place des règles et des mécanismes efficaces de gestion des salles d'urgence pour permettre le maintien de l'accessibilité, de la qualité des soins et de trajectoires fluides et sécuritaires;

CONSIDÉRANT que l'article 189 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (RLRQ, c. S-4.2) (ci-après la LSSSS) prévoit que le chef de département clinique, sous l'autorité du directeur des services professionnels, doit élaborer des règles d'utilisation des ressources médicales et dentaires ainsi que des ressources matérielles utilisées par les médecins et dentistes qui tiennent compte notamment de la nécessité de favoriser l'accessibilité aux services de l'établissement;

CONSIDÉRANT que la LSSSS prévoit que les règles d'utilisation des ressources doivent prévoir des sanctions administratives qui peuvent avoir pour effet de limiter ou suspendre le droit d'un médecin ou d'un dentiste d'utiliser les ressources de l'établissement;

CONSIDÉRANT que le 28 novembre 2022, le conseil d'administration a approuvé la *Règle d'utilisation des ressources des salles d'urgence du Département de médecine d'urgence du CHU de Québec-Université Laval*, pour une période de 12 mois;

CONSIDÉRANT que, lors de l'approbation de ladite Règle, le conseil d'administration a demandé de poursuivre les consultations et échanges avec les principales parties prenantes de cette nouvelle règle pour nos urgences, et plus particulièrement avec le conseil des médecins, dentistes et pharmaciens, de façon à bonifier le document au besoin au cours de la période d'implantation et d'être informé du suivi de son implantation et de ses impacts;

CONSIDÉRANT que l'article 192 de la LSSSS prévoit que les règles d'utilisation des ressources entrent en vigueur après avoir été approuvées par le conseil d'administration;

CONSIDÉRANT que la Direction des services professionnels et des affaires médicales a entamé un processus visant à réviser certains articles prévus à la Règle;

CONSIDÉRANT qu'un comité d'amélioration de la règle d'utilisation des ressources a été formé, lequel est composé de membres de la Direction des services professionnels et des affaires médicales, de l'exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens, de chef de département et de services médicaux et du directeur médico-administratif Optilab;

CONSIDÉRANT la consultation préalable des diverses parties prenantes;

CONSIDÉRANT l'avis favorable du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens quant aux changements apportés à la Règle;

SUR PROPOSITION dûment appuyée, IL EST RÉSOLU :

- D'approuver la *Règle d'utilisation des ressources des salles d'urgence du CHU de Québec-Université Laval* telle que révisée;
- De procéder à une évaluation des bénéfices et conséquences de l'application de ladite Règle au plus tard le 30 novembre 2023.

Adoptée à l'unanimité

Le conseil adopte également la résolution suivante.

RÉSOLUTION NUMÉRO CA 2023-02-27

concernant

UNE MOTION DE REMERCIEMENTS DESTINÉE

À LA DOCTEURE RÉGINE BLACKBURN ET AUX MEMBRES DU COMITÉ DE RÉVISION
DE LA RÈGLE D'UTILISATION DES RESSOURCES DES SALLES D'URGENCE

SUR PROPOSITION dûment appuyée, IL EST RÉSOLU d'offrir nos plus sincères remerciements à la D^{re} Régine Blackburn, pour le leadership dont elle a fait preuve à la tête du comité chargé de procéder à la révision de la *Règle d'utilisation des ressources des salles d'urgence du CHU de Québec-Université Laval*. Ces remerciements s'adressent également aux membres du comité, pour le travail de collaboration qui a permis au conseil d'administration d'adopter une version révisée du document qui soit à la satisfaction des intervenants impliqués.

Adoptée à l'unanimité

13.2. Rapport trimestriel sur la sécurité des usagers au 3 décembre 2022

La présidente du comité de gestion des risques, M^{me} Geneviève Larouche, présente le rapport trimestriel sur la sécurité des usagers pour les périodes 7 à 9. Elle précise que la fréquence et la gravité des incidents et accidents sont comparables à celles des deux derniers trimestres et qu'une diminution des accidents de gravité E2 et plus est observée. De plus, elle signale qu'aucun accident de gravité G, H et I en lien avec des erreurs de médicaments n'a été noté au cours de ce dernier trimestre, ce qui confirme que les actions posées en début d'année sont efficaces et qu'elles ont permis de cibler les causes souches. Enfin, elle assure que la mise en place des plans d'action se poursuit, que la mobilisation des directions est toujours présente, qu'un suivi périodique est fait au comité de direction et qu'une vigie quotidienne est réalisée pour tous les incidents et accidents.

Les membres saluent les efforts qui ont été faits pour diminuer les erreurs médicamenteuses, principalement celles ayant des conséquences graves sur les usagers. M^{me} Larouche donne des explications complémentaires concernant une possible sous-déclaration des événements qui serait généralisée dans tous les établissements du réseau de la santé et des services sociaux. Aussi, elle précise que des analyses rigoureuses sont réalisées pour chacune des chutes déclarées et que des recommandations sont faites aux services concernés. Enfin, une attention particulière sera portée quant à l'uniformité de présentation des graphiques, facilitant ainsi la lecture et la compréhension des membres.

13.3. Projet d'Excellence en Santé Canada sur la sécurisation culturelle

Le directeur de la qualité, de l'évaluation, de l'éthique et des affaires institutionnelles, M. Daniel La Roche, présente le projet qui requiert un engagement du conseil d'administration quant à sa réalisation.

Après s'être assuré de la portée de ce projet et que les travaux réalisés viseront à prévenir, en plus de lutter contre le racisme envers les Premières Nations, les Inuits et les Métis, la résolution suivante est adoptée.

RÉSOLUTION NUMÉRO CA 2023-02-28

concernant

PROJET D'EXCELLENCE EN SANTÉ CANADA SUR LA SÉCURISATION CULTURELLE

CONSIDÉRANT qu'Excellence en Santé Canada (ESC) a invité le CHU de Québec-Université Laval (CHU) à devenir l'une des 11 équipes canadiennes participant à un projet collaboratif de conception sur la sécurisation culturelle pour les Premières Nations, les Inuits et les Métis;

CONSIDÉRANT que le CHU a évalué sa capacité à réaliser la portion de ce projet le concernant et qu'il y voit un intérêt pour le développement de deux de ses dossiers, soit la sécurisation culturelle pour ses usagers des Premières Nations et le dossier de l'équité, de la diversité et de l'inclusion;

CONSIDÉRANT qu'ESC demande un engagement ferme des autorités de l'établissement pour s'assurer que le projet sera priorisé et que les efforts requis seront consentis pour sa réalisation;

SUR PROPOSITION dûment appuyée, IL EST RÉSOLU de confirmer à Excellence en Santé Canada que le CHU de Québec-Université Laval accepte de participer au projet collaboratif de conception sur la sécurisation culturelle pour les Premières Nations, les Inuits et les Métis et qu'il s'engage à compléter l'ensemble des travaux requis pour le réaliser.

Adoptée à l'unanimité

14. AFFAIRES FINANCIÈRES

14.1. Rapport trimestriel AS-617 au 3 décembre 2022

Le directeur des ressources financières par intérim, M. Sylvain Boulé, présente le rapport financier en date du 3 décembre 2022, qui démontre une augmentation des revenus de l'ordre de 21,2 M\$, expliquée par la portion des réclamations des coûts COVID qui n'a pas été budgétée. Il présente également les écarts par rapport au budget au regard de la masse salariale et des autres charges. Il fait savoir que le déficit d'exploitation s'élève actuellement à 8 M\$, presque en équilibre avec le budget estimé au cumulatif à cette période. Enfin, il présente la projection de déficit au 31 mars 2023 à hauteur de 4,6 M\$ combiné du fonds d'exploitation et du fonds d'immobilisations, puis donne les principales justifications.

Il ajoute que le plan d'équilibre budgétaire prévoyait la réalisation de mesures totalisant 12,6 M\$ pour l'année 2022-2023, incluant une portion budgétaire à récupérer auprès du ministère de la Santé et des Services sociaux pour laquelle des discussions sont toujours en cours.

Sur recommandation du comité de vérification, la résolution suivante est adoptée.

RÉSOLUTION NUMÉRO CA 2023-02-29
concernant
LE RAPPORT TRIMESTRIEL 2022-2023 (AS-617)
APRÈS 9 PÉRIODES
DU CHU DE QUÉBEC-UNIVERSITÉ LAVAL

CONSIDÉRANT les obligations devant être respectées par l'établissement, découlant de la *Loi sur l'équilibre budgétaire du réseau public de la santé et des services sociaux* (RLRQ, chapitre E-12.0001);

CONSIDÉRANT que, selon le *Manuel de gestion financière* publié par le ministère de la Santé et des Services sociaux, la définition d'équilibre budgétaire tient compte de tous les fonds, le cas échéant : le fonds d'exploitation et le fonds d'immobilisations;

CONSIDÉRANT que l'article 284 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (RLRQ, c. S-4.2) oblige le président-directeur général à présenter au conseil d'administration de l'établissement les prévisions budgétaires de dépenses et de revenus en équilibre;

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration du CHU de Québec-Université Laval a adopté, le 9 juin 2022, un budget présentant un déficit combiné de 17,7 M\$;

CONSIDÉRANT qu'un plan d'équilibre budgétaire visant le retour à l'équilibre budgétaire a été adopté par le conseil d'administration, le 3 octobre 2022, et qu'il a dûment été transmis au ministère de la Santé et des Services sociaux;

CONSIDÉRANT que le rapport trimestriel AS-617 affiche un déficit d'exploitation de 8 M\$ et un déficit du fonds d'immobilisations de 0,6 M\$, totalisant 8,6 M\$ en date du 3 décembre 2022 (après 9 périodes);

CONSIDÉRANT le contexte de la COVID-19 et des incidences possibles sur le résultat financier projeté au 31 mars 2023;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de vérification;

SUR PROPOSITION dûment appuyée, IL EST RÉSOLU :

- D'adopter le rapport trimestriel (AS-617) de la période 9 (1^{er} avril 2022 au 3 décembre 2022) de l'exercice 2022-2023 du CHU de Québec Université Laval comme présenté, soit un rapport se traduisant par une prévision de résultats combinés du fonds d'exploitation et du fonds d'immobilisations au montant de 8,6 M\$. Ce budget inclut des mesures de redressement au montant de 3 M\$ à être approuvées par le ministère de la Santé et des Services sociaux;

- D'autoriser le président-directeur général à signer tous les documents afférents à l'exécution des présentes.

Adoptée à l'unanimité

15. DIVERS

Aucun sujet.

16. HUIS CLOS

Les membres font un bref retour sur le déroulement de la présente séance, sans la présence du président-directeur général.

17. PROCHAINE SÉANCE RÉGULIÈRE

La prochaine séance se tiendra le lundi 27 mars 2023, à compter de 18 h 30, et ce, tel que prévu au calendrier.

18. LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION NUMÉRO CA 2023-02-30

concernant
LA LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour est épuisé;

SUR PROPOSITION dûment appuyée, il est résolu de lever la séance à 21 h 00.

Adoptée à l'unanimité

Procès-verbal adopté le 27 mars 2023

Résolution numéro CA 2023-03-02

Original signé par :

Gaston Bédard
Président

Original signé par :

Martin Beaumont
Secrétaire